

La consommation de médicaments en ambulatoire baisse de 3,4% en 2020 pour s'établir à 30,2 milliards d'euros. Cette diminution est due à la baisse des prix des médicaments (-7,0% en 2020), alors que les volumes poursuivent leur progression (+3,9%). La dépense de médicaments représente 14,4% de la consommation de soins et de biens médicaux en 2020, après 15,0% en 2019.

La consommation de médicaments en ambulatoire baisse pour la sixième année consécutive

La consommation de médicaments en ambulatoire (y compris rétrocessions hospitalières, rémunérations forfaitaires et remises¹) s'élève, en 2020, à 30,2 milliards d'euros, en baisse de 3,4% (tableau 1). La diminution des dépenses de médicaments se poursuit ainsi pour la sixième année consécutive. Cette décroissance est due à la conjonction de deux phénomènes qui tirent les dépenses de médicaments vers le bas :

- La baisse des prix des médicaments remboursables. Leurs prix diminuent en moyenne de 4,2% par an entre 2011 et 2019^a (graphique 1). En 2020, la baisse des prix reste conséquente, avec un recul de 7,0%. Cette baisse s'explique par la progression continue du taux de pénétration des médicaments génériques, venant en substitution du médicament princeps. Cet affaiblissement tendanciel des prix des médicaments remboursables n'est pas compensé par la hausse tendancielle des prix sur les médicaments non remboursables, qui ne représentent que 8% des dépenses totales de médicaments en 2020.
- La progression continue des remises conventionnelles qui viennent minorer les dépenses. Le montant de ces remises a fortement augmenté en dix ans, de 0,3 milliard d'euros en 2011 à 2,5 milliards d'euros en 2020.

¹ Pour la première fois cette année, les remises sont intégrées dans la consommation de médicaments en ambulatoire. Ces « remises conventionnelles » sont négociées chaque année entre les laboratoires pharmaceutiques et le Conseil économique des produits de santé (CEPS) pour le compte de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Dans cette nouvelle édition des comptes de la santé, elles sont considérées comme un rabais sur le prix payé pour l'achat des médicaments, résultat d'une négociation entre producteur et acheteur. Le montant des remises vient ainsi minorer la valeur de la consommation de médicaments. Sont prises en compte les remises ATU (médicament sous autorisation temporaire d'utilisation) et les remises sur les produits qui peuvent facilement être rattachées à un médicament particulier. Sont par contre

Ces deux phénomènes ne sont pas compensés par la hausse des volumes (en moyenne +3,7% par an entre 2011 et 2020) ni par la hausse des honoraires de dispensation (HDD). Ces derniers, qui s'élèvent à 4,0 milliards d'euros en 2020, correspondent à la rémunération des pharmaciens lors de la délivrance des médicaments. Ils ont fortement progressé sur les deux dernières années : +13,2% en 2020 après +32,6% en 2019. En 2019, la progression est due à la mise en place de trois nouveaux honoraires de dispensation pour l'exécution d'ordonnances. En 2020, la hausse est due à la fois à la poursuite des revalorisations des honoraires dans le cadre de la convention nationale signée entre l'Assurance maladie et les pharmaciens, mais aussi à de nouvelles facturations liées à la délivrance des masques par les pharmaciens aux professionnels de santé et aux particuliers dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Une activité dynamique au dernier trimestre 2020, portée par les tests antigéniques

Le volume des dépenses de médicaments a été peu touché par la mise en place des mesures de restriction sanitaire au cours de l'année 2020. Par rapport au mois de janvier 2020, la consommation de médicaments progresse même de 4% au mois de mars 2020. Ce rebond s'explique par des achats de précaution

exclues les remises globales, calculées sur les plafonds de chiffres d'affaires des fabricants qui ne sont pas individualisables ; elles représentent en 2020 moins de 1% des remises (annexe 3).

Ces remises constituent un pur effet prix intégrées dans le calcul de l'indice de prix des médicaments. Dans les comptes de la santé, la consommation de médicaments est donc valorisée au prix public, net des remises conventionnelles.

² La diminution du prix des spécialités remboursables n'est pas parfaitement appréhendée du fait du mode de calcul de l'indice (à qualité constante) [annexe 4] mais elle retrace l'effet des actions entreprises pour maîtriser les prix : fortes baisses ciblées, grands conditionnements, etc.

effectués par les particuliers juste avant la mise en place du premier confinement, le 17 mars 2020. La consommation se réduit ensuite à partir du mois d'avril. Les dépenses du mois d'avril sont 12 % plus faibles que celles de janvier 2020. Cette baisse des dépenses reste cependant modeste par rapport à d'autres postes de la consommation de soins et de biens médicaux, pour lesquels la chute de l'activité a été bien plus forte. Les dépenses de

médicaments se redressent ensuite avec la levée des restrictions le 11 mai 2020 et retrouvent leur niveau d'avant la crise à partir de juin. À compter du mois de septembre, l'activité se maintient au-dessus de celle observée en début d'année, portée par les achats de tests antigéniques en officine. Sur le dernier trimestre 2020, l'activité est en moyenne 6 % plus élevée que celle du mois de janvier 2020.

Tableau 1 Consommation de médicaments en ambulatoire (y compris remises et rétrocessions hospitalières)

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2020 yc DIPA*
Ensemble	32 950	31 898	31 771	31 477	31 257	30 201	30 284
Médicaments remboursables	30 218	29 635	29 740	29 798	30 080	30 289	
dont médicaments rétrocedés	1 525	2 936	3 187	2 636	2 405	2 115	
dont honoraires de dispensation (HDD)	0	2 728	2 693	2 658	3 526	3 990	
Médicaments non remboursables	2 908	2 806	2 746	2 810	2 573	2 314	
Rémunérations forfaitaires hors HDD	82	331	386	333	242	99	
Remises	-257	-875	-1 101	-1 465	-1 639	-2 501	
Évolution (en %)	0,1	-0,5	-0,4	-0,9	-0,7	-3,4	-3,1
Prix (en %)	-2,1	-3,9	-3,4	-4,5	-4,6	-7,0	So
Volume (en %)	2,2	3,5	3,2	3,8	4,1	3,9	So

* Dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (*fiche 2*). Dans les comptes de la santé, le DIPA n'est pas considéré comme une dépense de santé et n'est pas intégré à la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM). Les montants versés sont comptabilisés en subvention et inclus au sein des dépenses de gouvernance du système de santé (hors CSBM).

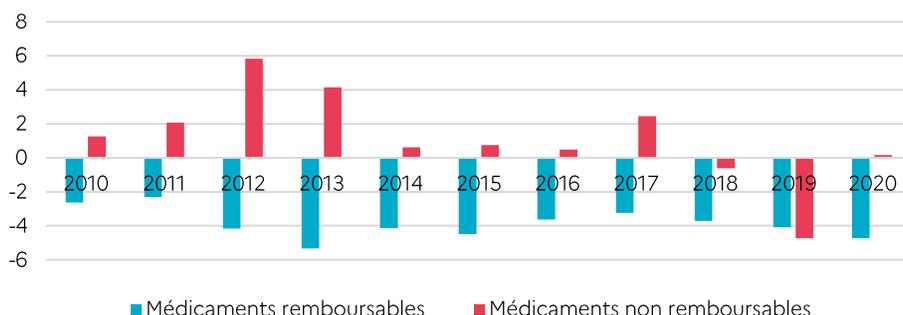
So : sans objet.

Note > Les dépenses du Fonds de financement de l'innovation thérapeutique (*glossaire*) relatives aux médicaments rétrocedés sont directement intégrées dans ce poste.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice des prix.

Graphique 1 Évolution annuelle de l'indice de prix des médicaments remboursables et non remboursables (hors remises conventionnelles)

En %

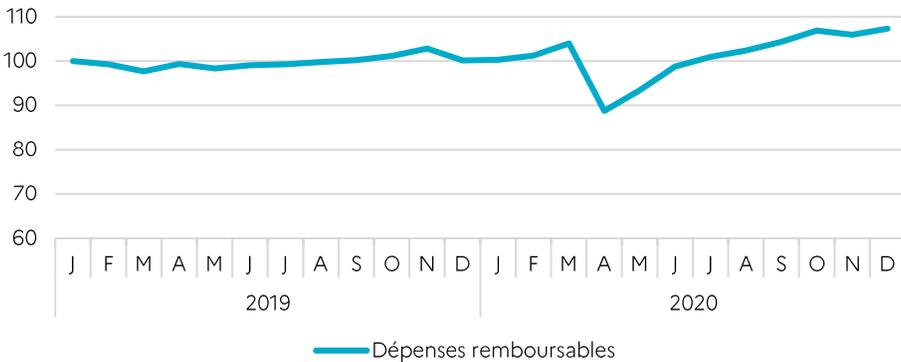


Note > L'indice des prix à la consommation (IPC) est calculé chaque année par l'Insee à qualité constante. L'innovation, souvent coûteuse, n'est de ce fait, pas retracée dans cette évolution.

Lecture > En 2020, l'indice de prix des médicaments remboursables a diminué de 4,7%.

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee.

Graphique 2 Évolution mensuelle de la dépense remboursable des médicaments en 2019 et 2020

Note > Base 100 en janvier 2019, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés (CVS, CJO).
Champ > Assurés du régime général, France métropolitaine.
Source > CNAM.

9 % des dépenses de médicaments en ambulatoire ne sont pas présentées au remboursement

Hors remises conventionnelles, les médicaments présentés au remboursement ne représentent que 91 % des achats de médicaments en ambulatoire (tableau 2). Les dépenses non présentées au remboursement représentent en 2020 3,0 milliards d'euros. Elles sont constituées des médicaments non remboursables pour 2,3 milliards d'euros et des médicaments achetés sans prescription pour 0,7 milliard d'euros.

La consommation de médicaments comprend, en plus des médicaments dispensés en ambulatoire, des médicaments facturés « en sus » dans les hôpitaux et les cliniques¹ ; ce poste représente, en 2020, 5,0 milliards d'euros de dépenses. Ces médicaments de la « liste en sus », innovants et très coûteux, sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie en plus du forfait d'hospitalisation. Aux dépenses de ces médicaments « en sus » viennent se retrancher des remises conventionnelles spécifiques, d'un montant de 1,5 milliard d'euros en 2020.

Près des trois quarts de la dépense prise en charge par l'Assurance maladie

En 2020, la Sécurité sociale finance 73,6 % de la dépense de médicaments en ambulatoire. L'État (incluant la CSS versée par les organismes de base) prend en charge 1,4 % et les organismes complémentaires 12,2 %. Le reste à charge des ménages représente 12,8 % de la dépense, soit 3,9 milliards d'euros en 2020.

La part des dépenses à la charge des organismes complémentaires a baissé, entre 2011 et 2020, de 3,4 points tout comme celle restant à la charge des ménages (-2,0 points). En parallèle, la part de la Sécurité sociale dans le financement global a progressé de 5,3 points entre 2011 et 2020.

Une stabilité des effectifs de pharmaciens

Au 1^{er} janvier 2018, 73 000 pharmaciens sont en activité et inscrits à l'Ordre. Sur la période récente, les effectifs sont restés pratiquement stables (en moyenne +0,1 % par an entre 2011 et 2018). Sous hypothèses de comportements et de législations constants, les effectifs progresseraient de 8 % entre 2018 et 2040 selon le modèle de projection des effectifs de pharmaciens de la DREES. ■

¹ Ces médicaments de la liste en sus ne correspondent pas à la consommation de médicaments en établissements car la délivrance de médicaments

en établissements est incluse dans la tarification des actes et n'est pas individualisable.

Tableau 2 Structure de la consommation de médicaments en ambulatoire et médicaments en sus 2020

En millions d'euros

Consommation de médicaments en ambulatoire et médicaments en sus (y compris remises)									
33 673									
Consommation de médicaments en ambulatoire (y compris remises)					Consommation de médicaments en sus (y compris remises)				
30 201					3 472				
Achats de médicaments en ambulatoire (hors remises)				Remises conventionnelles		Médicaments en sus (hors remises)		Remises conventionnelles	
32 702				-2 501		4 995		-1 523	
Dépense présentée au remboursement	29 711	Dépense non présentée au remboursement	2 991	Remises conventionnelles	-2 501	Délivrés à l'hôpital	4 170	Remises conventionnelles à l'hôpital	-1 264
Prestations de la Sécurité sociale	24 488	Médicaments non remboursables	2 314						
Prestations de l'État	84	Médicaments remboursables non présentés au remboursement ou achetés sans prescription	677						
Prestations des organismes de base au titre de la CSS	334								
Ticket modérateur	4 038								
Franchise	668								
Contrat et rémunérations forfaitaires	99	Délivrés en clinique	825			Remises conventionnelles en clinique	-259		

Champ > France.

Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 3 Répartition des dépenses de médicaments par financeur en 2020

	En 2020		En 2011	
	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)
Sécurité sociale	22 224	73,6	22 505	68,3
État, CSS organismes de base	418	1,4	404	1,2
Organismes complémentaires	3 685	12,2	5 148	15,6
Ménages	3 874	12,8	4 893	14,9
Ensemble	30 201	100,0	32 950	100,0

Source > DREES, comptes de la santé.

Pour en savoir plus

> **Millien, C.**, (2019, mars). 8% de pharmaciens en plus entre 2018 et 2040, et une densité stabilisée. DREES, Études et Résultats, 1110.